

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE

COMITE DE DIRECTION

341ème séance

Mardi 29 décembre 1959, à 10 heures.

PROCES-VERBAL

=====

PRESENTS

MM. V.VAN STRAELEN
P.STANER

Président
Délégué du Ministre du Congo Belge et
du Ruanda-Urundi

A.BECQUET
E.STOFFELS
E.VAN CAMPENHOUT
Ch.VANDER ELST
H.DE SAEGER

Membres
Secrétaire du Comité de Direction

Assiste à la séance

M. G.NUYTEN

Chef du Secrétariat Administratif

EXCUSES

MM. M.MAQUET
A.DUBOIS
W.ROBYNS

Vice-Président

Membres

La séance est ouverte sous la présidence de M. V.VAN STRAELEN.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE.

Le Procès-Verbal de la 340ème séance, tenue le 19 décembre 1959,
est approuvé.

DECISION N°4.354.- PRIME DE FIN DE CARRIERE AUX VIEUX SERVITEURS.

La question posée par le Conservateur en chef au sujet de l'opportunité d'octroyer une prime de fin de carrière aux vieux serviteurs de l'Institut est examinée.

Le principe de cette prime est admis. Son octroi, compte tenu des mesures sociales garantissant une pension aux travailleurs congolais, est toutefois réservé aux cas où l'intéressé a manifesté durant sa carrière un zèle et un dévouement particuliers à la cause de l'Institut. Les modalités de cet octroi seront conformes aux caractères locaux de la coutume; elles seront déterminées par le chef hiérarchique et proposées au Comité de Direction.

DECISION N° 4.355.-MOULAGE DE PIECES DE COLLECTIONS.

Sur la proposition de M. J.de HEINZELIN de BRAUCOURT, chargé de mission de l'Institut, des moulages de harpons provenant de El Shaheinab et de Khartoum, et remis par le Professeur ARKELL, seront offerts au Musée royal du Congo Belge.

SITUATION DES ETUDIANTS AFRICAINS.

Suite à la demande d'informations auprès de l'Université LOVANIAM sur les possibilités de recruter du personnel-conservateur parmi les étudiants, le Vice-Recteur de cette Université communique qu'il y aura certainement des candidats disponibles dans 2 ou 3 ans. Le corps professoral sera pressenti en vue d'insister sur l'initiation des étudiants congolais aux problèmes de la protection des ressources naturelles.

DECISION N°4.356.- PERSONNEL D'AFRIQUE. ADMISSION ET NOMINATION.

M. Cl.CORNET d'ELZIUS, Conservateur-adjoint, sera informé de son admission dans le cadre du personnel d'Afrique de l'Institut.

Consécutivement aux dispositions envisagées précédemment, M. CORNET d'ELZIUS est nommé conservateur à la date du 1er janvier 1960.

DECISION N°4.357.- POSITION A L'EGARD DES REVENDICATIONS DES POPULATIONS.

Le rapport de M. M.MICHA, sur la situation, est examiné. Suite à ses considérations, il sera informé qu'il est souhaitable de le voir assister

à d'éventuelles discussions au sujet de revendications des populations sur le Parc National Albert, sans toutefois prendre un engagement quelconque.

DECISION N° 4.358.- FOUILLES D'ISHANGO.

Considérant qu'il ne peut être donné satisfaction au voeu du IVème Congrès Panafricain de Préhistoire, demandant d'assurer la protection de la coupe, effectuée dans le gîte mésolithique d'Ishango, par une construction appropriée, les fouilles seront remblayées.

COOPERATIVE DES PECHERIES INDIGENES DU LAC EDOUARD.

Il est pris note que le plafond de 5.000 tonnes de poisson fixé à la Coopérative des Pêcheries du lac Edouard, a été atteint dans le courant du mois de novembre 1959.

SITUATION DU PARC NATIONAL DE L'UPEMBA.

M. le Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi informe l'Institut de l'impossibilité de régler définitivement la situation du Parc National de l'Upemba, soit en procédant à l'expropriation pour cause d'utilité publique, soit en obtenant des autochtones le renoncement temporaire à l'exercice de leurs droits. Des mesures sont envisagées pour réaliser les objectifs de l'Institut dans la région de l'Upemba.

DEVELOPPEMENT DES CULTURES DANS LA REGION DES WASONGORA.

Suite à l'intervention de l'Institut auprès du Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, signalant la menace constituée par le développement des cultures pour la faune des grands Mammifères de la plaine de la Semliki, en région des Wasongora, il a été répondu que l'utilisation de clôtures électriques ne pouvait être envisagée en raison de l'importance des dépenses qu'entraînerait ce dispositif.

Il est pris note de la contradiction existant entre les mesures envisagées de protection des passées d'animaux et les derniers renseignements fournis par le Conservateur-adjoint de Mutsora.

DECISION N° 4.359.- ASSURANCE "ACCIDENTS TOURISTES".

L'assurance couvrant les touristes contre les accidents corporels apparaissant sans utilité, cette police sera résiliée.

DECISION N° 4.360.- CONGRES DE BOTANIQUE.

Sollicité de donner son avis sur l'opportunité de réaliser un Congrès de Botanique, à Bruxelles, en 1964, l'Institut, en ce qui le concerne, répondra négativement.

DECISION N° 4.361.- FILM SUR LE RUWENZORI.

M. G. DE BOE, cinéaste, sera informé que la situation budgétaire de l'Institut ne lui permet pas d'intervenir financièrement dans le montage du film enregistré au Ruwenzori.

HOTE DE MARQUE. REMERCIEMENTS.

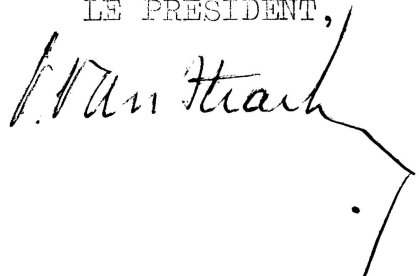
En soulignant la rareté d'un geste auquel l'Institut n'est pas habitué, il est pris note des remerciements adressés par Sir George LABOUCHERE, Ambassadeur de Grande Bretagne, pour l'accueil qu'il a reçu lors de sa visite au Parc National Albert.

La séance est levée à 12 heures 40.

LE SECRETAIRE DU COMITE
DE DIRECTION,


H. DE SAEGER.

LE PRESIDENT,


V. VAN STRAELEN.